



La Tremblade; le 2 septembre 1988

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

CSRU/418

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Équipement
5, rue de la Cloche
B.P. 506
17018 LA ROCHELLE

Réf. : votre courrier du 21.07.88

Objet : Extension du port de plaisance de St Georges de Didonne.

Le dossier qui nous a été soumis et en particulier l'étude d'impact ne soulève pas d'objections de notre part : les pollutions et nuisances éventuelles y sont clairement exposées et des mesures préventives ou compensatoires y sont proposées tant vis à vis du milieu que de la profession conchylicole.

Nous émettons donc un avis favorable au projet tel qu'il nous est présenté, sous la réserve expresse que les diverses recommandations visant à protéger l'environnement soient intégralement et strictement respectées, surtout celles visant le fonctionnement du port (assainissement, recueil des déchets, interdiction des peintures toxiques pour les coquillages, règlement interne du port).

Nous demandons toutefois à être tenus au courant des modifications éventuelles de ce projet.

Le Chef de district CSRU

D. MASSON

copies : chrono
dossier
Affaires Maritimes